

**PROCÈS VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE CE 12^e JOUR D'AVRIL 2022, À 19H30**

Étaient présents : Monsieur François Berthiaume, maire
Monsieur John Bradley, conseiller
Madame Patricia St-Laurent, conseillère
Madame Annie Houle, conseillère
Monsieur Réal Déry, conseiller
Madame Marie-Claude Racine, conseillère
Monsieur Maurice Rolland, conseiller

Madame Sylvie Burelle, directrice générale et monsieur Yvon Tardy, directeur des services techniques assistaient également à la séance.

R-46-2022 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Maurice Rolland, appuyé par madame Marie-Claude Racine et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

R-47-2022 Adoption du procès-verbal du 8^e jour de mars 2022

Les membres du conseil ayant pris connaissance du rapport du procès-verbal de la séance régulière tenue ce 8^e jour de mars 2022 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur John Bradley et unanimement résolu que le procès-verbal du 8^e jour de février 2022 soit accepté tel que déposé.

R-48-2022 Comptes de la période

Lecture est faite de la liste des comptes de la période ;

En conséquence, il est proposé par madame Patricia St-Laurent appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu que cette liste des comptes, d'une somme de 225 928.36\$ soit acceptée.

R-49-2022 Dépôt – Rapport financier 2021

Madame Barbara Côté de la firme Hébert Marsolais Inc., à déposer et présenter au membre du conseil le rapport financier 2021, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021;

En conséquence, il est proposé par madame Patricia St-Laurent, appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu que le conseil accepte le dépôt des états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021.

R-50-2022 Rapport du C.C.E. du 16 mars 2022

Le conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du comité consultatif en environnement tenue le 16^e jour de mars 2022;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Claude Racine, appuyé par monsieur John Bradley et unanimement résolu que le conseil accepte le compte-rendu.

R-51-2022 Rapport du C.C.U. du 23 mars 2022

Le conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 23^e jour de mars 2022;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par madame Patricia St-Laurent et unanimement résolu que le conseil accepte le compte-rendu.

R-52-2022 Rapport du C.C.L. du 28 mars 2022

Le conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du comité consultatif en loisirs tenue le 28^e jour de mars 2022;

En conséquence, il est proposé par madame Patricia St-Laurent, appuyé par madame Annie Houle et unanimement résolu que le conseil accepte le compte-rendu.

A-4-2022 Avis de motion Présentation et dépôt du projet de règlement #4-2022

Avis de motion est donné par monsieur Réal Déry, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, du Règlement #4-2022, règlement concernant le stationnement des remorques de bateau dans le secteur des quais.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

R-53-2022 P.I.I.A. – Rémi B. Gaudette

Attendu la demande de permis de monsieur Rémi B. Gaudette relativement à l'agrandissement d'une construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 5 311 836 du cadastre du Québec, sise au 192 rue Tanguay ;

Attendu que cette demande est associée à l'analyse de conformité des critères de P.I.I.A. ;

Attendu que la demande est conforme à la réglementation ;

Attendu que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme est favorable à la demande et recommande son acceptation ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Maurice Rolland, appuyé par madame Patricia St-Laurent et unanimement résolu que le P.I.I.A. soit accepté tel que déposé.

R-54-2022 P.I.I.A. – Catherine Duplain

Attendu la demande de permis de madame Catherine Duplain relativement à l'agrandissement d'une construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 5 311 380 du cadastre du Québec, sise au 889, rue Richelieu ;

Attendu que cette demande est associée à l'analyse de conformité des critères de P.I.I.A. ;

Attendu que la demande est conforme à la réglementation ;

Attendu que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme est favorable à la demande et recommande son acceptation ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur John Bradley et unanimement résolu que le P.I.A. soit accepté tel que déposé.

**R-55-2022 Acceptation de soumission
Construction d'un vestibule d'entrée avec ascenseur**

Attendu que la municipalité a demandé des soumissions publiques sur SEAO, pour la construction d'un vestibule d'entrée avec ascenseur au complexe municipal ;

Considérant que 7 soumissions ont été reçues et ouvertes le 10^e jour de février 2022 à la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu ;

Considérant la recommandation de monsieur Daniel Cournoyer, Architecte ;

En conséquence, il est proposé par monsieur John Bradley, appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu d'accepter la plus basse soumission trouvée conforme Rénovations Alexandre Léveillé Inc., au coût de 447 495\$ plus les taxes.

R-56-2022 Proclamation Année du jardin 2022

Attendu que l'**Année du jardin 2022** célèbre le centenaire du secteur de l'horticulture du Canada ;

Attendu que les jardins et le jardinage contribuent à la qualité de vie des citoyens de notre municipalité et de nos communautés et créant des endroits sains pour rassembler les gens ;

Attendu que les jardins et le jardinage nous ont aidés à relever les défis sans précédent de la pandémie COVID-19 ;

Attendu que l'**Année du Jardin 2022** mettra en valeur et célébrera l'importante contribution de nos organisations locales de jardinage et des professionnels de l'horticulture et des entreprises horticoles locales.

En conséquence, il est proposé par madame Annie Houle , appuyé par madame Marie-Claude Racine et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu **Proclame 2022 Année du jardin** en célébration de la contribution des jardins et du jardinage au développement de notre pays, notre municipalité et à la vie de nos citoyens et citoyennes en termes de santé, de qualité de vie et de défis environnementaux ;

Que le samedi précédant la fête des Pères, le 19 juin en 2022, soit reconnu comme **Journée du jardin** à la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu comme legs de l'Année du jardin 2022 du Canada ;

Que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu s'engage à être une **Ville amie du jardin** qui appuie le développement de sa culture jardin et est fière d'avoir: une participation à un concours : célébrons les Héros du jardin et une distribution de sachets de semence de légumes ou de fleurs dans le cadre des activités de la Société d'horticulture de Saint-Marc-sur-Richelieu (SHSMSR) et du Comité consultatif en environnement (CCE) lors de son échange de vivaces et de distribution d'arbres ;

Que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu invite ses citoyens à planter du Rouge dans leur aménagement pour rendre hommage aux vies perdues ou honorer les travailleurs de première ligne pendant la pandémie ;

Que toutes les municipalités du Canada soient invitées à proclamer et à promouvoir l'**Année du jardin 2022** dans leurs municipalités respectives, et qu'une copie de cette résolution soit fournie à la FCM, à cette fin.

R-57-2022 Adhésion au programme d'assurance collective de la Fédération Québécoise des Municipalités et à un contrat d'assurance collective

Considérant que la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la «FQM») a mis sur pied un programme d'assurance collective régi par l'un de ses règlements (le « Programme »);

Considérant qu'à cette fin, la FQM a procédé à un appel d'offres portant le numéro FQM-2021-002 en date du 5 juillet 2021;

Considérant que pour donner suite à ce processus d'appel d'offres, la FQM est devenue Preneur d'un contrat d'assurance collective auprès de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (ci-après : le « Contrat »);

Considérant que la FQM a mandaté sa filiale FQM Assurances Inc., courtier en assurance collective, le mandat de veiller à l'application du Contrat et de conseiller les municipalités, leurs fonctionnaires et employés et les membres des conseils municipaux quant à toutes questions où un permis de courtier est nécessaire en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et de services financiers*, c. D-9.2;

Considérant qu'en vertu du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur les cités et villes*, une municipalité, une MRC ou un organisme municipal peut adhérer au bénéfice de ses fonctionnaires et employés et membres de son conseil, à un contrat d'assurance collective dont le Preneur est la FQM;

Considérant que le Contrat est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022;

Considérant que le Contrat est renouvelable automatiquement toutes les années;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu :

Que la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu adhère au bénéfice de ses fonctionnaires et employés au Programme et soit régi par le Contrat en date du 1^{er} juin 2022;

Que la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que toutes les primes et ajustements de primes pour chaque année d'assurance subséquente;

Que la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu respecte les termes et conditions du Programme et du Contrat;

Que la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu maintienne sa participation au Programme en souscrivant, sans formalité additionnelle, à tout contrat d'assurance collective conclut par la FQM pour donner suite à un appel d'offres en remplacement du Contrat et en y respectant les termes et conditions;

Que la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu maintienne les couvertures d'assurance prévues au Contrat ou à tout contrat le remplaçant, et ce, jusqu'à ce que la Municipalité mette fin, conformément au Règlement, à sa participation en transmettant à la FQM un préavis écrit d'au moins un (1) année mentionnant son intention de ne plus participer au Programme;

Que la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu donne le pouvoir à son directeur général d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la Municipalité au Contrat ou à tout contrat le remplaçant;

Que la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu autorise FQM Assurances Inc. et toute firme d'actuares conseils désignée par cette dernière, à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;

Que la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu accorde à FQM Assurance Inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, le mandat d'agir à titre d'expert-conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective ;

Que la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

Que la présente résolution soit immédiate et révoque toute autre résolution accordée antérieurement portant sur le même objet que la présente résolution, sans autre avis.

R-58-2022 Dépôt des rapports d'audit de conformité

Attendu que la Commission municipale du Québec a transmis aux municipalités les versions définitives des rapports d'audit de conformité portant respectivement sur la transmission des rapports financiers pour les exercices financiers 2016 à 2020 ;

Attendu que selon les rapports, la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu a reçu un avis de conformité ;

Attendu que la Commission municipale du Québec désire obtenir une résolution du conseil officialisant le dépôt des rapports ;

En conséquence, il est proposé par madame Patricia St-Laurent, appuyé par monsieur Réal Déry et unanimement résolu que le conseil accepte le dépôt de ces rapports.

R-59-2022 Réunion plénière – Comité municipal de gestion (CMG)

Attendu l'adoption du règlement #3-2022, règlement relatif au traitement des élus municipaux ;

Attendu qu'en vertu de l'article 5, tout membre du conseil qui assiste aux réunions plénières a droit à une rémunération additionnelle de 45\$ par réunion statutaire ;

Attendu qu'en vertu de ce même article, tout membre du conseil qui assiste aux réunions plénières a droit à une allocation de dépense d'un montant égal à la moitié, soit d'une somme de 22.50\$;

Attendu qu'un citoyen conteste le droit à cette rémunération, au seul motif qu'aucun procès-verbal de cette réunion plénière n'est dressé, ou que le terme de réunion plénière est inexistant dans la *Loi sur le traitement des élus* ;

Attendu qu'une opinion légale confirme qu'en vertu de l'article 3 de la *Loi sur les élus municipaux* qu'une rémunération peut être fixée en fonction de la présence du membre à toute séance du conseil, d'un autre organe de la municipalité, d'un organisme mandataire à celle-ci ou d'un organisme supramunicipal ;

Attendu que le citoyen suggère de remplacer la réunion plénière par une réunion du comité municipal de gestion (CMG) qui décrit les fonctions, la nature et portée des décisions de la composition, ainsi que sa rémunération ;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Claude Racine, appuyé par madame Patricia St-Laurent et unanimement résolu que le conseil accepte de remplacer le terme de réunion plénière par réunion du comité municipal de gestion (CMG).

R-60-2022 Semaine de l'action bénévole – Bénévolat change la Vie !

Considérant que 13.3 millions de bénévoles canadiens consacrent leur temps à aider les autres, contribuant à près de deux milliards d'heures de bénévolat par année ;

Considérant que les bénévoles de Saint-Marc-sur-Richelieu sont des femmes et des hommes de tous âges, aux expériences variées, jeunes, aînés, familles, travailleurs et retraités ;

Considérant que le fruit collectif du travail investi par les bénévoles de Saint-Marc-sur-Richelieu en rehausse la qualité de vie ;

En conséquence, il est proposé par madame Annie Houle , appuyé par madame Patricia St-Laurent que le conseil municipal proclame par la présente la semaine du 24 au 30 avril 2022 « Semaine de l'action bénévole », et invite tous les citoyens et citoyennes à reconnaître le rôle crucial des bénévoles au sein de notre collectivité.

R-61-2022 Acceptation de soumission Entretien parcs et espaces verts

Attendu qu'une demande de soumissions faites par voie d'invitation écrite auprès de cinq (5) firmes ;

Attendu que deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 5 avril 2022 ;

Attendu le rapport et la recommandation de monsieur Yvon Tardy, directeur des services techniques ;

En conséquence, il est proposé par monsieur John Bradley, appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu d'accepter la plus basse soumission trouvée conforme, soit Gemme la Pelouse, au coût de 51 070\$ pour les années 2022-2023-2024 plus les taxes applicables.

R-62-2022 Acceptation de soumission Entretien paysager

Attendu qu'une demande de soumissions faites par voie d'invitation écrite auprès de six (6) firmes ;

Attendu que quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes le 5 avril 2022 ;

Attendu le rapport et la recommandation de monsieur Yvon Tardy, directeur des services techniques ;

Attendu le désistement du plus bas soumissionnaire après l'ouverture des soumissions ;

En conséquence, il est proposé par monsieur John Bradley, appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu d'accepter la deuxième plus basse soumission trouvée conforme, soit A.M. Entretien Paysager, au coût de 32 160\$ pour les années 2022-2023-2024 plus les taxes applicables.

R-63-2022 Plan de mise en œuvre – Année 5 (2021) Schéma de couverture de risque

Attendu qu'en vertu du schéma de couverture de risque, la municipalité doit adopter un plan de mise en œuvre et ce à chaque année du schéma ;

Attendu le dépôt du plan de mise en œuvre pour l'année 5 (2021) déposé par monsieur Jean-François Rousseau, directeur du service de sécurité incendie ;

En conséquence, il est proposé par madame Patricia St-Laurent, appuyé par madame Marie-Claude Racine et unanimement résolu que le conseil adopte le plan de mise en œuvre – année 5 (2021), tel que déposé par monsieur Rousseau.

R-64-2022 Démission – Guy Langlois - Pompier à temps partiel

Attendu que monsieur Guy Langlois désire quitter ses fonctions de pompier à temps partiel de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu pour des raisons personnelles ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu que le conseil accepte avec regret cette démission.

R-65-2022 Démission – Patrick Comeau - Pompier à temps partiel

Attendu que monsieur Patrick Comeau désire quitter ses fonctions de pompier à temps partiel de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu pour des raisons personnelles ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu que le conseil accepte avec regret cette démission.

R-66-2022 Transport collectif hebdomadaire

Attendu que pour donner suite aux consultations dans le cadre de la Municipalité Amie Des Aînés (MADA) ;

Attendu que le manque de transport collectif a été souligné à plusieurs reprises par les citoyens ;

Attendu que le but est d'offrir gratuitement et de faciliter les déplacements vers le centre d'achats de Beloeil permettant l'accès à des commerces et services non disponibles localement ;

Attendu que le transport donnera l'occasion de rencontrer des personnes en dehors de leur milieu de vie et ainsi sortir de l'isolement ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par madame Patricia St-Laurent et unanimement résolu d'octroyer le contrat à la firme Les Autobus Paul Blanchard Inc. selon le prix soumis, soit 170\$ plus taxe pour chacun des déplacements.

R-67-2022 Conciliation bancaire - rapport budgétaire trimestriel au 31 mars 2022

Le conseil ayant pris connaissance des états budgétaires et de la conciliation bancaire pour le trimestre se terminant le 31 mars 2022 ;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Claude Racine, appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu que ce rapport soit accepté tel que déposé.

R-68-2022 Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Maurice Rolland, appuyé par monsieur Réal Déry et unanimement résolu que la séance soit levée.



François Berthiaume
Maire



Sylvie Burelle
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de disponibilité

Je soussignée, certifie que la municipalité a les fonds nécessaires pour rencontrer les dépenses faites ou engagées par les résolutions R-48-2022, R-49-2022, R-55-2022, R-56-2022, R-57-2022, R-59-2022, R-61-2022, R-62-2022 et R-66-2022.

Donné à Saint-Marc-sur-Richelieu, ce 13^e jour d'avril 2022.



Sylvie Burelle
Directrice générale